

Inégalités et entrée dans l'âge adulte : éclairage sur la situation des jeunes vivant en France

Et par **Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY**, chargée d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, membre associée au CERLIS (UMR CNRS 8070)

Par **Patricia LONCLE-MORICEAU**, enseignante-chercheure à l'École des hautes études en santé publique, Titulaire de la Chaire de recherche sur la jeunesse, membre du CRAPE (UMR CNRS 6051)



Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY est chargée d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), membre du Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS, UMR 8070) spécialisée en sociologie de la jeunesse, de la santé et de la sexualité. Elle a notamment publié avec Joaquim TIMOTÉO : Atlas des jeunes en France aux éditions Autrement (2012).



Patricia LONCLE est enseignante et chercheure en sociologie et en sciences politiques à l'École des hautes études en santé publique de Rennes, elle est rattachée au Centre de recherches sur l'action politique en Europe (UMR 6051). Elle est titulaire de la Chaire de recherche sur la jeunesse et co-responsable de la coordination du projet Partispace (Spaces and styles of participation. Formal, non-formal and informal possibilities of young people's participation in European cities) (projet Horizon 2020). Patricia.loncle@ehesp.fr • EHESP avenue du Professeur Léon Bernard • 35 043 RENNES cedex • 02 99 02 28 55

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les sociologues de la jeunesse des pays occidentaux portent un vif intérêt aux transitions des jeunes vers l'âge adulte et aux inégalités qui les traversent. Dans ces pays, les jeunes expérimentent en effet des parcours de transition dont les incertitudes multiples (allongement du temps de la jeunesse, déconnexion des seuils d'entrée dans l'âge adulte, transitions non linéaires et réversibles, multiplication des risques sociaux...) n'ont fait que croître au cours des dernières décennies (BECK, 1992 ; CASTEL, 2003 ; GALLAND, 2004 ; WALTHER, 2006).

L'une des particularités de cette phase de la vie, en ce qu'elle peut être considérée comme un processus particulièrement sensible aux changements de statuts et aux événements imprévus (BECQUET et BIDART, 2013), tient au fait qu'elle est remarquablement sensible à l'influence des inégalités au sens large. Inégalités individuelles, d'une part, liées aux situations sociales, culturelles et familiales des individus et à leurs capacités à faire face aux demandes sociales. Les analyses qui tentent de déconstruire ce versant des inégalités se centrent généralement sur l'influence des positions sociales des individus sur leur parcours et sur les capacités de ces derniers à se démarquer ou non de ces positions sociales initiales en étudiant différents facteurs comme l'influence des parents, des autres significatifs, des groupes de pairs, de l'engagement civique ou politique, etc. (EVANS, 2002 ; BIDART, 2008).



Inégalités structurelles, d'autre part, qui pèsent sur les transitions individuelles et qui peuvent favoriser ou au contraire entraver les parcours de vie fabriquant des systèmes de prise en charge ou des régimes de transition (WALTHER, 2006 ; VAN DE VELDE, 2008). C'est sur ce second point que se focalise l'article en analysant l'imbrication des inégalités structurelles qui affectent les transitions des jeunes Français vers l'âge adulte. Le cas de la France est à la fois assez classique en Europe (taux de réussite scolaire et de chômage moyens, assez bons indicateurs de santé de la population jeunes, accès au logement autonome relativement rapide, mise en couple et accès à la parentalité plutôt facilités) et préoccupant à plusieurs égards (système scolaire élitiste, taux assez élevé de décrochage scolaire, chômage persistant des jeunes non diplômés, multiples formes de discrimination, notamment à l'égard des jeunes issus de l'immigration, mauvais état de santé des jeunes les plus vulnérables, mauvaise couverture sociale des jeunes pour lesquels le soutien familial fait défaut) (TIMOTEO, LABADIE, 2015). Cette situation, qui apparaît largement comme le résultat du système d'État-providence français et des situations sociales et économiques du pays, semble donc stimulante à analyser.

Cet article propose de s'intéresser aux inégalités structurelles qui touchent les jeunes femmes et les jeunes hommes en France, tant celles-ci sont le reflet de l'imbrication des inégalités territoriales économiques et sociales entre les jeunes mais aussi entre les jeunes et le reste de la population. Il s'agira d'analyser les contenus et les effets des politiques publiques destinées aux jeunes, notamment dans leur déclinaison territoriale. Pour comprendre au mieux les enjeux, on se focalisera d'abord sur les inégalités sociales et géographiques qui touchent les jeunes : les niveaux de vie et les structures démographiques de la population, les taux d'activité et de chômage, les inégalités scolaires et l'influence du poids du diplôme sur les transitions vers l'âge adulte. Puis on s'intéressera à la manière dont les politiques publiques qui s'adressent à la jeunesse sont orchestrées et mises en œuvre en France et aux inégalités qui en découlent en termes d'aménagement du territoire ou d'accès aux services publics.

I- Les jeunes face aux inégalités sociales et géographiques

La population des jeunes vivant en France est traversée de nombreuses formes d'inégalités sociales qui se combinent avec des territoriales qui reflètent la structuration plus générale de la population française (LABADIE, 2012 et LABADIE 2014). De manière à replacer la situation de la jeunesse dans un contexte plus large, nous nous attacherons ici à présenter les inégalités intra et intergénérationnelles.

I.1/ Les inégalités intra et intergénérationnelles

Les effets des inégalités sociales constituent sans doute le point le plus ancien des débats en sociologie de la jeunesse. De nombreux travaux de recherche se sont intéressés à la fois aux inégalités intra et intergénérationnelles et ont permis de montrer le poids déterminant et durable de ces phénomènes sur les transitions des jeunes vers l'âge adulte (CHAUVEL, 2002 ; LABADIE, 2012 ; PEUGNY, 2013). Parmi les différentes

inégalités qui touchent les jeunes, les questions scolaires et d'emploi sont sans doute les plus travaillées tant elles ont des effets centraux sur les parcours de jeunes.

Comparativement à d'autres pays européens, le rôle de l'école sur les parcours des individus est extrêmement présent en France (VAN DE VELDE, 2008) malgré de multiples tentatives en politiques publiques pour réduire le poids des inégalités sociales face à l'éducation (voir, par exemple les travaux en sociologie de l'éducation de : DURU-BELLAT et VAN ZANTEN, 2009 ; DUBET, 2010). L'école reste en partie responsable des inégalités d'apprentissage même si ces dernières résultent également des inégalités entre les familles, dotées de ressources très inégales pour répondre aux attentes de l'institution scolaire. Ainsi, 90 % des enfants d'enseignants observés en sixième en 1995 ont obtenu le bac environ sept années plus tard, contre 40,7 % des enfants d'ouvriers non-qualifiés (Note d'information - DEPP - N°10.13 - septembre 2010). Les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels, qui n'ont pas la même valeur sur le marché des diplômes, ne permettent pas d'accéder aux mêmes formations de l'enseignement supérieur ni – par définition – aux mêmes emplois. Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993 plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2011-2012, les apprenties représentent ainsi 3,6 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 9,4 % des garçons du même âge.

Depuis la fin des années 1970, la France comme de nombreux autres pays européens, est touchée par un phénomène de chômage massif des jeunes. Plus élevé chez les plus jeunes, le chômage est pourtant plus durable chez leurs aînés : 56,6 % des chômeurs de plus de 50 ans recherchent un emploi depuis plus d'un an et 34,9 % depuis plus de deux ans (contre respectivement 27,2 % et 10,2 % pour les 15-24 ans). Parmi les 2,1 millions de 15-24 ans en emploi en 2012, près d'1 sur 10 est en situation de sous-emploi (9,8 %) et un salarié sur trois (33,8 %) occupe un emploi temporaire (intérim ou contrat à durée déterminée). Ces proportions sont nettement plus élevées que celles observées sur l'ensemble des personnes en emploi (respectivement 5,3 % et 11,8 %) (INSÉE, 2012).

Entre les jeunes, les situations ne sont pas équivalentes, entre ceux qui possèdent un diplôme et les autres, mais aussi selon le sexe. En effet, le diplôme continue de protéger du chômage (VAN DE VELDE, 2008) et, plus le diplôme est élevé, plus le taux de chômage est faible. Les trois quarts des jeunes sortis avec un Master en 2007 ont eu un emploi durable contre la moitié des titulaires d'un CAP ou BEP. Les jeunes non diplômés sont plus exposés à un accès différé à l'emploi et concernés par le chômage : 25 % contre 15 % pour ceux qui ont un CAP. Dans ce contexte, les missions d'intérim et les contrats aidés marquent les débuts de vie active de 55 % des non-diplômés et 25 % de ceux qui ont un niveau Licence (bac +3). Il y a un risque certain pour les jeunes de s'installer dans une précarité durable, sorte de travailleur *hard discount* (à peine 30 % de jeunes accèdent directement au CDI lors de leur entrée sur le marché du travail) (AMSELLEM-MAINGUY, TIMOTEO, 2012). Les disparités liées au sexe montrent que le taux de chômage des jeunes hommes a dépassé celui des jeunes femmes. Ceci s'expliquerait essentiellement par le fait que les hommes sont plus présents dans les secteurs exposés et recourent beaucoup à l'intérim (bâtiment, industrie), tandis que les femmes sont



plus présentes dans le secteur tertiaire et mieux protégées car plus diplômées. Mais c'est un avantage relatif : les conditions d'emploi et de rémunération des femmes restent en deçà de celles des hommes.

Du fait des phénomènes de chômage et des formes de travail précaires que nous venons d'évoquer, les jeunes Français apparaissent particulièrement exposés au risque de pauvreté. Ainsi, comme le montre l'enquête Emploi en 2013, en France, 15 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation (NEET¹) : parmi les jeunes de 15 à 29 ans faisant partie du groupe des NEET, 51 % sont au chômage au sens du BIT, tandis que 49 % sont inactifs. Les jeunes femmes sont davantage sans emploi et sans formation que les jeunes hommes (13,4 % des hommes et 16,6 % des femmes en 2013). Cela tient à la plus forte inactivité féminine à des âges où la présence de jeunes enfants est fréquente. Par contre, les jeunes femmes sont moins souvent des chômeurs ne suivant pas de formation que les jeunes hommes. La part des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET) a nettement augmenté entre 2008 et 2009, avec la crise économique. Dans le même temps, la proportion de chômeurs parmi les NEET a augmenté encore plus fortement.

I.2/ Les inégalités géographiques en termes de répartition des jeunes et de niveaux de vie

En France, comme dans la plupart des pays européens, les territoires font face à des variations de richesse, d'accessibilité, de structure démographique particulièrement importantes. Si l'on n'observe peut-être pas autant de disparités régionales qu'entre l'Italie du Sud et du Nord ou l'Allemagne de l'Ouest et celle de l'Est, les situations de pauvreté des populations vivant en France sont inégalement réparties sur le territoire. « Souvent, les pauvres n'ont plus les moyens de se loger au cœur embourgeoisé de la plupart des villes de France. On trouve les quartiers les plus précaires d'habitat social en banlieue, plus ou moins proches du centre en fonction de la taille de la ville, puis des banlieues très inégales, plus ou moins favorisées et enfin une baisse du revenu dans les campagnes éloignées » (Rapport, Observatoire des inégalités, 2014). Pourtant on sait que l'environnement social du lieu de résidence, du quartier, a une influence forte sur la qualité de vie des habitants (CHAUVIN, PARIZOT, 2007). Comme l'affirme Laurent DAVEZIES² : « L'inégalité territoriale n'est pas seulement l'expression sur le territoire de l'inégalité sociale, dit autrement, un simple effet. C'est aussi une cause : l'inégalité spatiale procède des dynamiques territoriales à l'œuvre : de la « métropolisation », de la périurbanisation, au-delà de l'étalement urbain (2004, cité par CORTESERO, 2014, p. 20).

Les effets de contextes sont importants : indépendamment des caractéristiques individuelles, le fait de résider dans une zone rurale isolée, dans un territoire d'outre-mer ou dans un quartier où se cumulent les difficultés économiques et sociales ou

1 La Commission européenne a adopté en 2010 un nouvel indicateur pour appréhender l'insertion des jeunes : tenant compte à la fois de leur insertion professionnelle mais aussi sociale. Cet indicateur a été dénommé « NEET ». Il mesure la part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, que cette dernière soit initiale ou non, parmi l'ensemble des jeunes pour une tranche d'âge considérée

2 Prix EN3S 2014, pour son ouvrage.

encore dans un quartier à faible mobilité résidentielle augmente significativement les difficultés sociales. Parmi celles-ci, on peut citer le risque d'une dégradation de l'état de santé (DEBRAND et al., 2012) ou bien encore d'échec scolaire. À cela s'ajoute le fait d'habiter en zone d'habitat social, en « quartier difficile », apparaît pénalisant pour les jeunes qui y résident : le stigmate du quartier rejaillit sur les habitants en particulier les jeunes vis-à-vis desquels s'exercent des formes de discrimination (à l'embauche ou encore au logement). Mais également parce que, les jeunes des quartiers étant plus qu'ailleurs des jeunes issus des « minorités visibles », le stigmate territorial va être prolongé par un stigmate « ethnique ». L'inégalité subie est économique, symbolique et identitaire (CORTESE, 2012, p. 163).

II- Les jeunes en butte aux inégalités engendrées par l'action publique


À cela s'ajoutent les inégalités qui découlent de la structuration et de l'ordonnement des politiques publiques s'adressant à la jeunesse d'une part et d'autre part, les inégalités issues des difficultés d'accès aux services publics.

II.1/ Les caractéristiques de l'action publique adressée aux jeunes

Les politiques publiques adressées à la jeunesse³ comportent au moins six caractéristiques qui permettent d'affirmer qu'elles disposent d'une faible envergure, ce qui contribue à renforcer les inégalités sociales. Les politiques publiques adressées à la jeunesse sont aujourd'hui éclatées entre tous les niveaux de décision : de la commune à l'Europe, tous les échelons développent des politiques de jeunesse, de manière obligatoire ou optionnelle. Elles apparaissent dispersées, notamment entre financeurs. Du fait des deux premières caractéristiques, les politiques adressées à la jeunesse se révèlent peu lisibles : pour comprendre comment elles fonctionnent à une échelle donnée d'un territoire, il faut reconstituer *a posteriori* ce qui compose les actions s'adressant à la jeunesse et identifier un nombre extrêmement important d'acteurs, placés dans des institutions et des structures nombreuses et ne travaillant pas nécessairement les unes avec les autres. Ceci conduit à la quatrième caractéristique de ces politiques : elles souffrent de faiblesse de conception. Même si la situation s'est quelque peu améliorée au cours des dernières années, il est encore rare de pouvoir trouver, dans les collectivités locales et à l'échelon national, des documents de référence qui fixent le cadre d'intervention des institutions et des opérateurs de terrain et qui soient réellement mis en œuvre.

Ces difficultés sont renforcées par une sixième caractéristique : ces politiques publiques qui s'adressent à la jeunesse apparaissent fortement inégales d'un territoire à l'autre, qu'il s'agisse de politiques obligatoires et *a fortiori* de politiques optionnelles. Pour exemple, dans une étude sur la décentralisation du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), nous avons ainsi montré en 2008 (LONCLE et al.) que les inégalités liées à la mise en œuvre de ce dispositif étaient liées à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les budgets accordés par les Conseils généraux pour le fonctionnement de ce fonds n'étaient pas proportionnels au nombre de jeunes présents dans le territoire. Ensuite, l'articulation entre le Fonds et les autres politiques de jeunesse de ces institutions n'était pas toujours présente (le FAJ étant tour à tour un instrument prenant corps dans une politique plus ambitieuse ou bien

³ Dans les politiques publiques s'adressant à la jeunesse nous englobons l'ensemble des actions publiques destinées aux jeunes quel que soit le secteur d'action publique (social, de santé, éducation, logement, culture...) et l'échelle territoriale (nationale, régionale, locale...) ainsi que les actions étatiques, celles des collectivités territoriales ou encore celles émanant des institutions paritaires comme les Caisses d'allocations familiales.



un outil isolé sans grande capacité de changement des trajectoires des jeunes). De plus, l'intérêt porté par les élus et les services départementaux à ce dossier était très variable : certains départements avaient retravaillé le règlement intérieur du FAJ, d'autres l'avaient confié ou pas à un agent disposant d'une marge de manœuvre pour développer des actions stratégiques autour de ce dispositif. Enfin, les critères d'attribution du Fonds étaient très hétérogènes : dans certains cas, le dispositif était envisagé comme une façon de faciliter l'insertion sociale de jeunes très exclus, dans d'autres comme un outil pour soutenir l'insertion professionnelle de jeunes proches de l'emploi mais rencontrant des difficultés économiques. L'addition de tous ces facteurs conduisaient certains départements à une gestion ambitieuse et bien coordonnée de ce Fonds et d'autres à une organisation minimaliste. Ces constats sont indéniablement préoccupants lorsque l'on sait que le FAJ est supposé toucher les jeunes les plus exclus et constituer à maints égards le dernier filet de sécurité dans des situations sociales très aigües.

Les disparités territoriales des politiques adressées à la jeunesse sont dépendantes de facteurs liés aux systèmes locaux d'action publique (LONCLE, 2011). Les raisons des inégalités qui traversent les systèmes sont multiples. On peut évoquer les traditions d'intervention publique des territoires et leurs implications sur le fonctionnement de ces derniers. Un autre facteur est l'investissement variable d'élu(e)s influent(e)s sur les questions de jeunesse, de l'existence d'expert(e)s susceptibles de porter les dossiers devant les décideurs et de les faire valider par ces derniers. La plus ou moins importante présence d'associations qui pourront servir d'aiguillon pour le développement d'initiatives ou bien de « liant » entre les institutions des différents niveaux d'intervention et enfin, la qualité des réseaux d'acteurs présents dans les territoires joue également beaucoup. Sur ce dernier point, au-delà des difficultés précédemment énoncées, ces politiques fragiles peuvent parfois comprendre une certaine envergure grâce au développement d'actions partenariales, cohérentes du point de vue des besoins des jeunes. Du fait des fonctionnements différenciés des systèmes locaux d'action publique, les dispositifs territoriaux en faveur de la jeunesse présentent des profils très différents d'un territoire à l'autre et induisent des systèmes d'aide et d'accompagnement très disparates.

II.2/ Les jeunes et les inégalités d'accès aux services publics

Ces inégalités liées aux politiques publiques entraînent des inégalités d'accès aux services publics qui touchent l'ensemble de la population française mais qui sont plus contraignantes pour les jeunes que pour les autres catégories de population dans la mesure où ces derniers disposent de moins de mobilité individuelle en termes de déplacements et qu'ils sont contraints par des mesures publiques comme la carte scolaire. De plus, les inégalités d'accès aux services accentuent les inégalités sociales mentionnées plus haut.

Ainsi, les limites qui pèsent sur la mobilité des jeunes sont essentielles du point de vue des analyses en termes d'inégalités : ne pas posséder le permis de conduire limite


l'accès au marché du travail ; ne pas disposer de moyen de transport peut contraindre les choix d'orientation des jeunes aux seules offres de formation de proximité sans relation nécessaire avec leurs projets personnels. Ce déficit de mobilité concourt à de fortes inégalités qui opposent urbains et ruraux et les catégories sociales entre elles. D'un côté on trouve une jeunesse très agile, disposant d'une certaine appétence et d'une culture de la mobilité, avec les moyens de la rendre effective ; de l'autre, une jeunesse « décrochée » pour laquelle les freins sociaux et matériels à la mobilité sont forts ; entre les deux, une jeunesse « contrainte » voire « repliée », manquant de solutions ou de moyens et privilégiant les circuits courts.

Un autre exemple marquant est celui de l'accès aux structures de soins : ces inégalités territoriales peuvent être assez complexes, avec d'une part la situation de « désert médical » qui équivaut souvent à une double peine, dans la mesure où les habitants des zones peu denses ont souvent des niveaux de vie bas, et d'autre part les habitants des ZUS qui ont des revenus parfois très bas et qui sont également confrontés aux difficultés d'accès aux soins malgré la densité de leur agglomération de résidence (BECK, AMSELLEM-MAINGUY, 2012). Même si le non-recours aux soins ou le report de soins n'est pas nécessairement vécu ni perçu par les personnes concernées comme un « problème » ou un « risque », les enquêtes montrent que les jeunes sont nombreux à reporter ou renoncer à leurs soins. Les inégalités les plus fortes concernant le renoncement aux soins concernent les soins dentaires et ophtalmiques. Le renoncement aux soins apparaît par ailleurs corrélé à l'implantation géographique de professionnels pratiquant des honoraires libres, avec des écarts de tarifs parfois considérables d'un département à l'autre.

Concernant le système scolaire, on peut se référer par exemple aux travaux de Pierre MERLE qui ont bien montré à quel point les établissements placés dans les quartiers classés dans les zones des politiques d'éducation prioritaire, malgré les moyens supplémentaires qui y étaient affectés, subissaient de multiples formes de ségrégations contribuant à renforcer les inégalités scolaires : du fait du stigmate associé à ces établissements, on a pu constater d'une part une diminution des effectifs scolaires des élèves des classes moyennes et aisées, et d'autre part une augmentation du taux de mutation des professeurs. Par ailleurs, comme le montre l'auteur, la politique d'assouplissement de la carte scolaire n'a cessé depuis vingt-cinq de favoriser un recul de la mixité scolaire (MERLE, 2012, p. 70).

Conclusion

Il importe donc d'insister sur l'imbrication des inégalités structurelles qui touchent les jeunes et qui affectent durablement leur transition vers l'âge adulte. On voit en effet que les inégalités sociales tendent à se superposer avec les inégalités engendrées par l'intervention publique et que cette rencontre de phénomènes contribue à creuser encore davantage les écarts de situation entre les jeunes et ce, de manière de plus en plus marquée au cours de la vie. Marie DURU-BELLAT et Agnès VAN ZANTEN (2009) font une démonstration éloquent de cette accentuation progressive des inégalités scolaires au cours de la vie des individus. Cependant, on l'a compris, les inégalités revêtent des formes multiples et touchent toutes les sphères sociales (niveau de vie, scolarité, santé, emploi...). À partir des domaines analysés, deux dimensions méritent d'être interrogées. La première dimension concerne l'influence potentielle de l'action publique sur la réduction des inégalités. En ayant à l'esprit l'ensemble des plans de politiques sociales au



sens large développés depuis les années 1980 pour tenter de corriger ces inégalités structurelles ainsi que les statistiques internationales mises en évidence par François DUBET (2010), nous devons sans doute minimiser quelque peu notre propos et garder en tête le fait que les stratégies publiques (françaises pour le cas qui nous occupe) de réduction des inégalités des places permettent quand même sans doute de réduire un peu l'impact des inégalités sociales de situation. De ce point de vue, on peut s'interroger sur le point de savoir si les tendances récentes à privilégier les perspectives néolibérales et les approches en termes d'égalité des chances dans l'action publique (DURU-BELLAT, 2014) ne vont pas contribuer à renforcer encore les effets des inégalités sociales. La seconde dimension invite à s'intéresser aux individus et à leur « agentivité »⁴ comme élément de réduction possible des inégalités sociales. En effet, si les facteurs structurels apparaissent particulièrement puissants du fait de leur capacité à influencer sur les transitions individuelles, les personnes ne sont pas totalement démunies et impuissantes par rapport à ces effets de structure. À partir de l'exemple des trajectoires éducatives des élèves défavorisés en Europe, nous avons ainsi pu démontrer que, dans une certaine mesure, et en s'appuyant sur leur entourage (leurs parents, leurs amis, des autrui significatifs – enseignants ou professionnels de la jeunesse en particulier), certains jeunes pouvaient en partie faire face aux inégalités structurelles et déployer des parcours correspondant à leurs aspirations. Bien sûr, le cas de la France, en ce que l'action publique contient une acception particulièrement linéaire des parcours individuels est sans doute moins favorable que celui d'autres pays pour le développement de stratégies de *coping* mais on peut tout de même souligner l'existence de ces capacités de « résistance » aux effets de structure (LONCLE et al., 2015).

Bibliographie

AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle, Joaquim TIMOTEO, 2012. Atlas des jeunes en France : les 15-30 ans, une génération en marche. Paris: Autrement.

BECK, François. AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle. 2012, « Les inégalités sociales de santé. Vers une prévention mieux ciblée », In Francine LABADIE (dir.) Inégalités entre jeunes sur fond de crise, 124-136. Paris : La Documentation française

BECK, Ulrich. 1992. Risk Society : Towards a New Modernity. London: SAGE Publications.

BECQUET, Valérie, et Claire BIDART. 2013. « Introduction au dossier : parcours de vie, réorientations et évolutions des normes sociales ». Agora débats/jeunesses, no 65: 52-59.

BIDART, Claire. 2008. « Dynamiques des réseaux personnels et processus de socialisation : évolutions et influences des entourages lors des transitions vers la vie adulte ». Revue française de sociologie Vol. 49 (3): 559-83.

CASTEL, Robert. 2003. L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ? Paris : Seuil.

Centre d'observation de la société. 2014. « Territoires : où vivent les pauvres ? ».

Observatoire des inégalités. octobre 6. www.inegalites.fr.

4 Le terme « agentivité » est une traduction de la notion d'*agency*, employée en langue anglaise pour désigner les logiques d'acteurs, la part active des individus dans la construction de leur parcours de vie.

- CHAUVEL, Louis. 2002. *Le destin des générations, structure sociale et cohorte en France au XX^{ème} siècle*. Paris: Presses universitaires de France.
- CHAUVIN, Pierre. PARIZOT, Isabelle. 2007. *Vulnérabilités sociales, santé et recours aux soins dans les quartiers défavorisés franciliens*. Cahiers de la DIV.
- CORTESERO, Régis, 2012. « Les inégalités au prisme du territoire. Les jeunes des quartiers populaires », In Francine LABADIE (dir.) *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, 151-165. Paris : La Documentation française
- CORTESERO, Régis, 2014. « Introduction à la partie Etat des lieux de la jeunesse : jeunes, inégalités et territoires », In Francine Labadie (dir.) *Parcours de jeunes et territoires, rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, Paris, La Documentation française, 19-25.
- DUBET, François. 2010. *Les places et les chances, repenser la justice sociale*. Paris : Seuil.
- DURU-BELLAT, Marie. 2014. « Neo-liberal educational reforms and social inequality ». In *Neo-liberal educational reforms, a critical analysis*, édité par David TURNER et Hüseyin YOLCU, 32-49. London: Routledge.
- DURU-BELLAT, Marie, et Agnès VAN ZANTEN, éd. 2009. *Sociologie du système éducatif. Les inégalités scolaires*. Paris: PUF.
- EVANS, Karen. 2002. « Taking control of their lives? Agency in young adult transitions in England and the New Germany ». *Journal of youth studies* 5 (3): 245-69.
- GALLAND, Olivier. 2004. *Sociologie de la jeunesse*. Paris: Armand Colin.
- LABADIE, Francine (dir.), 2012. *Inégalités entre jeunes sur fond de crise, rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012*. Paris : La Documentation française
- (dir.), 2014. *Parcours de jeunes et territoires: rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*. Paris : La Documentation française
- LONCLE, Patricia. 2011. « La jeunesse au local, comment analyser les spécificités locales dans les interventions publiques ? ». *Sociologie*, no 2: 129-47.
- LONCLE, Patricia, Karin AMOS, Valérie BECQUET, Simon JAHNICH, Alessandro MARTELLI, et Ulrich THEOBALD. 2015. « Students and Parents as Actors of the Educational System of Governance ». In *Shaping the Futures of Young Europeans, Education Governance in Eight European Countries*, édité par Marcelo PARREIRA Do AMARAL, Roger DALE, et Patricia LONCLE, 135-50. Oxford: Symposium books.
- LONCLE, Patricia, Virginie Muniglia, Thierry Rivard, et Céline Rothé. 2008. « Les inégalités territoriales dans la décentralisation du fonds d'aide aux jeunes : enjeux d'appropriation organisationnelle et de philosophie de l'aide accordée aux jeunes ». *Revue française des affaires sociales*, no 1: 229-49.
- MERLE, Pierre. 2012. « Les inégalités scolaires Quels constats ? Quelles politiques éducatives ? ». In *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, édité par Francine Labadie, 60-73. Paris: La Documentation française.
- PEUGNY, Camille. 2013. *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*. Paris: Seuil.
- TIMOTEO, Joaquim. Labadie, Francine. 2015. *Etat de la jeunesse. Rapport 2014 Tome 2.*, INJEP
- VAN DE VELDE, Cécile. 2008. *Devenir adulte sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris : Presses universitaires de France.
- WALTHER, Andreas. 2006. « Regimes of youth transition, choice, flexibility and security in young people's experiences accross different European contexts ». *Young* 14 (2): 119-39.

Annexes statistiques

Proportion d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur

Niveau d'études supérieures par sexe, pour la tranche d'âge 30-34 ans

Année 2013	Total	Hommes	Femmes
UE (28 pays)	36,9	32,7	41,2
UE (27 pays)	37	32,8	41,3
Zone Euro (18 pays)	35,9	31,9	39,9
Zone Euro (17 pays)	35,9	31,9	39,8
Belgique	42,7	36,2	49,3
Bulgarie	29,4	21,8	37,6
République tchèque	26,7	24	29,6
Danemark	43,4	35,2	51,8
Allemagne	33,1	32,2	34
Estonie	43,7	33,1	54,9
Irlande	52,6	45,9	58,7
Grèce	34,9	30,8	39
Espagne	42,3	37,1	47,5
France	44,1	39,5	48,5
Croatie	25,6	21,7	29,7
Italie	22,4	17,7	27,2
Chypre	47,8	41,6	53,4
Lettonie	40,7	28,3	53,1
Lituanie	51,3	41,9	60,8
Luxembourg	52,5	49,2	55,6
Hongrie	31,9	26,5	37,4
Malte	26	22,3	29,5
Pays-Bas	43,1	39,8	46,3
Autriche	27,3	26,7	27,9
Pologne	40,5	32,9	48,4
Portugal	30	24	35,7
Roumanie	22,8	21,2	24,6
Slovénie	40,1	31,1	49,6
Slovaquie	26,9	22,3	31,8
Finlande	41,5	37,6	52,9
Suède	48,3	41,8	55,2
Royaume-Uni	47,6	44,6	50,5
Islande	43,9	36,1	52,2
Norvège	48,8	39,1	59,1
Suisse	46,1	49,2	43,1
Ancienne République yougoslave de Macédoine	23,1	20,7	25,6
Turquie	19,5	21,1	17,9

Source des données : Eurostat

Date d'extraction : 10 oct. 2014

Part et taux de chômage de 2003 à 2013

Moyenne annuelles en %

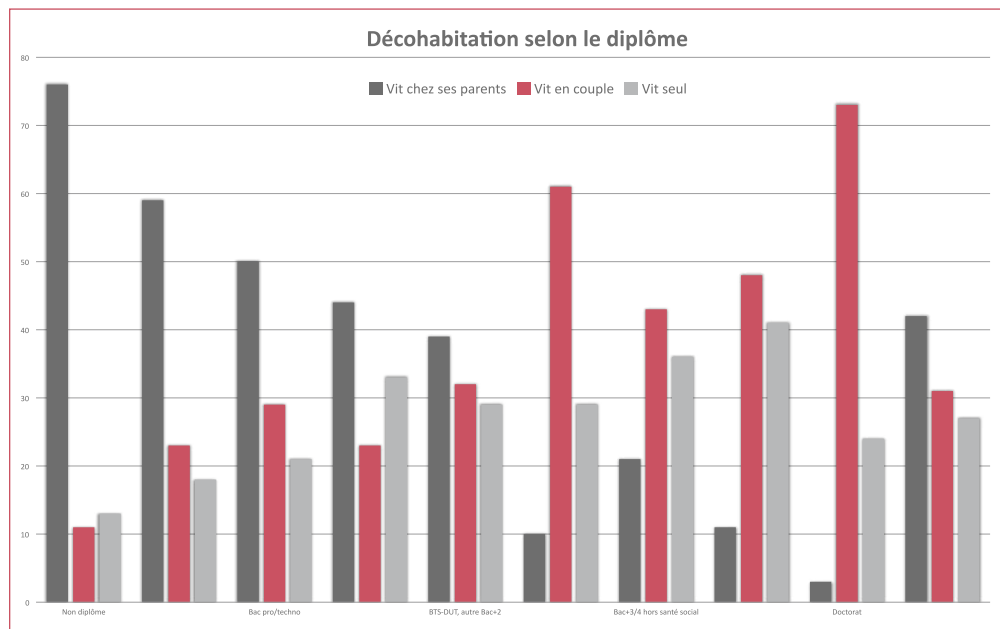
	Part de chômage		Taux de chômage	
	15-29 ans	15-64 ans	15-29 ans	ensemble
2003	7,5	5,7	13,9	8,1
2004	8,1	5,9	15	8,5
2005	8,2	5,9	15,2	8,5
2006	8,3	5,9	15,3	8,4
2007	7,8	5,4	14,2	7,7
2008	7,3	5	13,3	7,1
2009	9,4	6,2	16,8	8,7
2010	9,3	6,3	16,8	8,9
2011	9,1	6,2	16,6	8,8
2012	9,5	6,7	17,6	9,4
2013	9,9	7	18,4	9,8

Champ : ménages de France métropolitaine.

Accès au logement

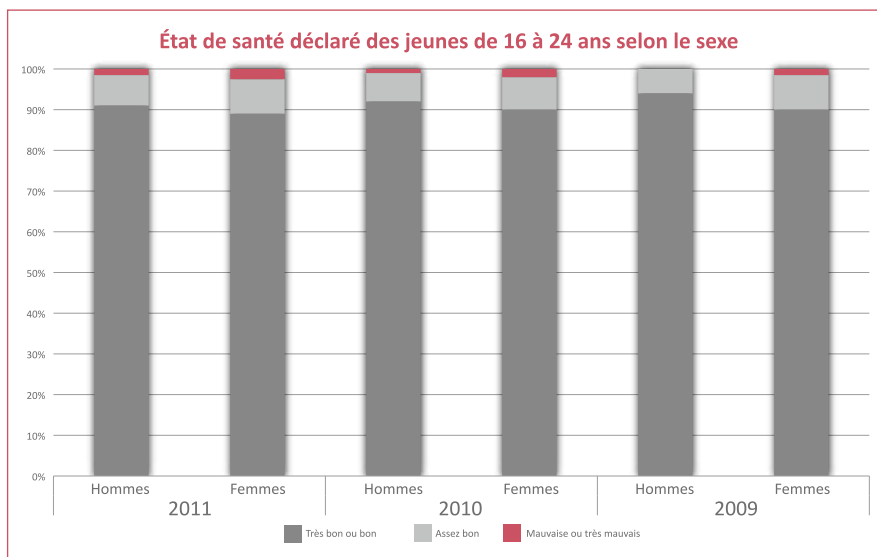
Décohabitation selon le diplôme

Graphique. Cohabitation/décohabitation trois ans après la fin des études selon le diplôme (Génération 2010). Champ : France et DOM



Méthodologie échantillon représentatif national, 33.547 jeunes sorties de formation initiale en 2009-2010 (Génération 2010).

Note de lecture : Plus de 75% des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme en 2010 résident chez leurs parents trois ans après (soit en 2013).



Sources : INSEE, enquêtes SRCV de 2009 à 2011.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 à 24 ans.